



## **ENTENTE DE CONFIDENTIALITÉ DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

Date de la dernière mise à jour : 11 février 2022

À la Fondation des artistes, le respect de la vie privée de nos donateurs et donataires est un élément important de notre engagement à offrir un excellent service. Le maintien de la confidentialité des renseignements personnels des donateurs et donataires est au cœur même des activités de bienfaisance de la Fondation des artistes.

### **LA FONDATION DES ARTISTES (FDA) ASSURE LA SÉCURITÉ DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

La FDA prend les mesures de sécurité propres à assurer la protection des renseignements personnels et qui sont raisonnables compte tenu, notamment, de leur sensibilité, de la finalité de leur utilisation, de leur quantité, de leur répartition et de leur support.

Ces mesures de sécurité sont gérées dans le cadre de gestion de la sécurité des actifs informationnels de la FDA en partenariat avec l'Union des artistes (UDA).

### **LA FDA LIMITE L'UTILISATION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS RECUEILLIS**

La FDA utilise uniquement les renseignements personnels aux fins pour lesquelles ils ont été recueillis. Elle demandera le consentement pour toute autre utilisation qui n'aurait pas été préalablement prévue, sauf dans des situations où la loi le permet ou l'exige.

Au sein de la FDA, seuls ont accès aux renseignements personnels les membres du personnel qui en ont besoin dans l'accomplissement de leurs fonctions. La FDA a mis en place des mécanismes internes afin d'assurer que chaque employé n'a accès qu'aux renseignements nécessaires à la réalisation des tâches qui lui sont assignées. Dans la même veine, des privilèges d'accès (lecture seule, modification, administrateur) ont été déterminés pour chacun.

Nous ne recueillons ni n'utilisons des renseignements personnels que pour les raisons qui sont liées à notre champ d'intervention :

- a) Fournir un soutien financier aux artistes et créateurs professionnels qui vivent une situation d'urgence ou de crise
- b) Amasser des dons auprès de différents donateurs par l'entremise de diverses activités de collecte de fonds.

## **PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

La FDA s'efforce d'assurer la sécurité physique, procédurale et technique de ses bureaux et de ses installations de stockage d'informations. Elle vise ainsi à prévenir la perte, la mauvaise utilisation, la divulgation et l'accès non autorisé des renseignements personnels, et à éviter que des changements non approuvés soient apportés aux fichiers. Les mesures adoptées s'appliquent également à l'élimination ou à la destruction de renseignements personnels. La Coordination des services protège aussi les renseignements personnels qui ont été recueillis en permettant que seuls ses employés qui ont besoin d'en connaître la nature puissent y accéder. S'il advenait qu'un employé de Coordination des services fasse une utilisation malveillante des renseignements personnels recueillis, cette infraction grave entraînerait des sanctions disciplinaires qui pourraient mener à un licenciement – telle que décrite dans le code d'éthique de la fondation, signé par tout employé.

Dans le cadre de nos diverses activités, nous recueillons et utilisons fréquemment des renseignements personnels. Nos listes d'envoi nous appartiennent et ne seront jamais divulguées, vendues ou échangées avec quelconque organisme ou individu. On entend par renseignements personnels toute information pouvant servir à reconnaître, identifier ou joindre une personne en particulier. Nous gardons aussi les renseignements relatifs aux dons des années précédentes et les numéros des reçus officiels de dons, comme il est exigé par l'Agence de revenu du Canada aux fins de vérification.

La Fondation des artistes met tout en œuvre pour préserver le caractère confidentiel des renseignements qu'elle possède sur les personnes qui bénéficient de ses divers programmes. Les bénéficiaires savent que la Fondation des artistes ne détient sur eux que les renseignements personnels qui lui sont nécessaires et qu'elle a obtenus avec leur consentement. De plus, elle ne communique cette information qu'après les en avoir avisés et avoir obtenu leur autorisation. Par exemple, les bénéficiaires qui participent à des activités visant à sensibiliser le public, comme la production d'une vidéo ou d'une publication, ne le font que s'ils y ont consenti au préalable.

## **SITE WEB ET COMMERCE ÉLECTRONIQUE**

La Fondation des artistes recueille des renseignements personnels dans son site Web pour des raisons très précises et en indique toujours le but. Si vous faites un don, par exemple, nous vous demandons vos noms et adresse afin de pouvoir vous expédier un reçu à des fins fiscales. Soyez assuré que la Fondation des artistes ne recueille et n'utilise vos renseignements personnels, incluant votre adresse de courrier électronique, que dans le but de répondre à votre demande.

## **TRANSPARENCE**

Pour toute question au sujet du présent code de confidentialité des renseignements personnels, contactez-nous.

Par courriel : [accueil@fondationdesartistes.ca](mailto:accueil@fondationdesartistes.ca)

Par courrier : **Fondation des artistes**, 5445, avenue de Gaspé Montréal (Québec) H2T 3B2

Par téléphone : 1 514-288-7150, poste 1529